

Carte à la journée :

modifications au 1^{er} janvier 2020

A partir du 01/01/2020, les carnets de «Carte à la journée» ne sont plus utilisables. Le formulaire suivant est à télécharger, compléter puis imprimer et à remettre à l'organisateur lors de l'inscription sur place.

Formulaire Carte à la journée - [Télécharger](#)

A partir du 10/01/2019, la création et l'enregistrement des cartes à la journée sera aussi possible par le biais de l'espace licencié.

Pour le premier trimestre 2020, les deux méthodes (formulaire PDF et espace licencié) cohabiteront. Nous pourrions ainsi adapter le système à l'utilisation concrète de ce titre de participation, mais aussi laisser le temps de la familiarisation des utilisateurs au système informatique correspondant.

A terme, seules les versions générées par l'espace licencié seront valides et utilisables.

Obligations

Dans un délai de 48 H après l'épreuve, l'organisateur de l'épreuve doit transmettre au Comité Régional la partie «Organisation» de la carte, accompagné du certificat médical et du règlement du montant de celle-ci.

ATTENTION : la notice d'information des garanties d'assurance doit obligatoirement être remise aux titulaires des «Carte à la journée».

Notice d'information Responsabilité civile et individuelle accidents - [Télécharger](#)

La carte à la journée est un titre de participation unique.

D'une valeur de 9€, elle permet aux non licenciés de participer aux épreuves suivantes

- ✓ Épreuves correspondant à l'activité de la licence Jeune (4 à 16 ans)
- ✓ Épreuves du Cyclisme Pour Tous (article 16.0.017 du titre XVI) :
- ✓ Épreuves Cyclo sportives à partir de 18 ans
- ✓ Épreuves Pass'cyclisme sur route
- ✓ Épreuves VTT (hors Coupes de France et Championnats)
- ✓ Manifestations d'initiation et de découverte sans limite d'âge et sans caractère compétitif (pas d'obligation de certificat médical)
- ✓ Épreuve Cyclo-Cross (Hors Championnats)
- ✓ Épreuves promotionnelles BMX
- ✓ Motards dans les épreuves CLM et Cyclo sportives seulement (pas d'obligation de certificat médical)
- ✓ Chauffeurs véhicules dans les épreuves du calendrier régional seulement (pas d'obligation de certificat médical)

Hors notification explicite, la carte à la journée doit être accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport cycliste daté de moins d'un an.

Le règlement de la somme forfaitaire liée à la carte à la journée se fait auprès de l'organisateur, le jour de l'épreuve.